

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 218

Artikel: Nouveau wagon electrique
Autor: Membez, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251548>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

curé, avant sa promotion à l'abbat. Au moyen de forts emprunts il releva les débris de son abbaye, puis cassé de vieillesse et abreuvé d'épreuves, il résigna sa dignité en 1508 et mourut la même année le 21 décembre.

L'incendie du couvent avait détruit les archives de Bellelay, il fallut reconstituer les titres des possessions de cette abbaye. C'est ce que fit en 1516, l'Abbé Schell qui obtint du pape Léon X une bulle confirmant les possessions de Bellelay, parmi lesquelles se trouve mentionnée la paroisse de la Madeleine, comprenant les villages des Genevez, de Lajoux et de Fornet, avec les métairies. 1).

CHAPITRE IV

Tendances des Montagnards à une plus grande indépendance. — Grands hivers. — Alliance des Montagnards avec Bienne et Neucheville. — L'empereur les condamne. — Combourgeoisie des Franches-Montagnes avec Bâle, 1559. — La paroisse de Montfaucon. — Les Montagnards refusent l'impôt de St-Ursanne. — Saignelégier et ses deux chapelains. — La terre de Mahuit. — Etat du clergé de Saignelégier, ses charges en 1572. — Importance de ce village. — La peste de 1502. — Débats entre le curé et la paroisse de Montfaucon au sujet de la résidence. — Le prince Henri d'Ostein crée la paroisse de Saignelégier. — Le luge, les juréments. — L'offrande du grain. — L'usage des cloches. — L'hiver de 1514. — La justice dans la Courline de Bellelay. — Partage de l'ancien village de Malorelier.

Les habitants des Franches-Montagnes, au type ouvert et franc, interprétaient parfois trop largement les importantes concessions et les privilèges que leur avaient donnés les princes évêques de Bâle. Gâtés quelque peu par ces franchises, ces braves gens avaient soif de privilèges encore plus étendus, quelquefois même ils essayèrent de se soustraire aux légères charges énumérées dans la lettre de franchises d'Imier de Ramstein. En effet, vers la fin du XV^e siècle, toutes les communautés s'entendirent pour ne plus payer la redevance si minime de deux chapons par ménage. Le maître-bourgeois et le Conseil de la Montagne, s'étaient portés parties pour les Communautés récalcitrantes. Pour se donner plus d'autorité et pour mieux soutenir d'injustes prétentions, les communautés de la Montagne constituèrent un Conseil, avec deux maîtres bourgeois et deux lieutenants, char-

gés de représenter les intérêts des communes. Le prince-évêque, Jean VI de Werningen, par un décret du 8 novembre 1476, vint rappeler les Montagnards au respect des conventions. Revenus à de meilleurs sentiments et comprenant que leur situation était bien autrement avantageuse que celles des autres peuples de l'Evêché, les habitants des Franches-Montagnes abandonnèrent leurs prétentions, se soumirent facilement et payèrent les très légères charges auxquelles ils étaient astreints.

En 1480 les Montagnards formèrent une corporation de marchands que l'évêque Gaspard de Rhein sanctionna le 27 décembre de la même année. Ils s'arrogèrent un nouveau droit, soit de ne pas être imposés à une plus forte amende que trois livres de Bâle. Il y eut à ce sujet de vifs débats. On recourut à la lettre de franchises d'Imier de Ramstein et l'on reconnut que, si pour les affaires ordinaires les amendes ne devaient pas excéder 60 sols, il n'en était pas de même pour les affaires criminelles, pour lesquelles le souverain ou son justicier, le maire de St-Ursanne avait toute liberté. L'affaire fut ainsi terminée le 26 avril 1491.

L'année 1482 fut particulièrement désastreuse à cause de la peste qui exerça d'épouvantables ravages. Elle fut suivie d'une grande cherté. Cette famine avait commencé en 1479 et dura quatre ans. Les pluies continuelles causèrent des inondations en grand nombre de lieux. Une foule de gens moururent de faim en Suisse à Neuchâtel et à la Montagne des Bois. Les temps étaient si fâcheux que plusieurs souverains en prirent occasion pour défendre les danses, les juréments, les jeux, la somptuosité des vêtements, les courses des gens de guerre, et prohibèrent la sortie du vin et du grain de leurs Etats. L'annaliste Boyve rapporte (tom: II-144) « que la peste fut très violente; qu'il sortait des vers du nez, de la bouche et des oreilles de ceux qui étaient infectés ».

(A suivre.)

NOUVEAU WAGON ELECTRIQUE

La technique contemporaine des ingénieurs qui a atteint un immense développement, ne se contente déjà plus de la vitesse des trains d'aujourd'hui, poussée au comble, par l'action de la vapeur. Elle s'est adressée à une autre force, plus intense, mais pour cela moins explorée c'est-à-dire à l'électricité. L'énergie électrique donne la possibilité de développer le mouvement jusqu'à des dimensions inconnues, tout

Yamina, ébranlée, posa sa tête sur l'épaule de la Française.

Renée essayait les pleurs qui, des yeux de la musulmane, s'épanchaient sur sa poitrine.

Tu brises le cœur de Yamina, reprit la pauvre femme. Si Yamina déteste Abdallah et se révolte sournoisement à cause de ses brutalités, Yamina est une bonne mère qui donnerait sa vie pour que Aïcha soit heureuse; mais ce n'est pas possible... Aïcha visitera les femmes du douar; elle verra la puissante Melkhir avant même que Yamina se soit fait entendre; et, lorsque Yamina voudra parler, Aïcha saura calomnier celles qu'elle détestera... Amie de France, Aïcha doit être battue; le Coran l'a écrit, il ne peut arriver autrement...

Renée Cavignac, brisée par les émotions que lui faisaient éprouver de semblables récits, se décida à prendre congé de la musulmane.

en observant la plus grande sécurité. La célèbre compagnie électrique Siemens et Halske à Berlin a pris l'initiative dans ce domaine et a démontré la pleine possibilité de ses projets. La ligne militaire, toute directe, des chemins de fer entre Marienfeld et Zossen près de Berlin a été renforcée pour l'épreuve du nouveau wagon électrique construit dans les établissements Siemens et Halske à Marienfeld.

Ce wagon a 12 mètres de longueur, il a aux deux extrémités des compartiments pour le personnel de service de manière à ne pas être retourné pour le changement de direction. Le courant électrique est établi dans le wagon sur terre au moyen de 3 fils, tirés en longueur le long de la voie ferrée sur des poteaux en forme d'arc. Les extrémités des wagons sont pointues pour diminuer la résistance de l'air.

Les résultats des trains d'essais ont eu de brillants résultats. Grâce à des indicateurs spéciaux dans le wagon, mus au moyen d'appareils automatiques, on est parvenu à déterminer la vitesse du wagon qui était de 160.2 kilomètres à l'heure. La vitesse des chemins de fer n'a jamais rien vu de pareil. Pour s'en faire une idée, un wagon allant de ce train, pourrait parcourir la distance entre Berlin et St-Petersbourg en 10 heures et il emploierait 17 heures pour parcourir la distance entre Paris et St-Petersbourg. La pression de l'air que doit vaincre le moteur électrique équivaut à 134 kilogr. par mètre carré.

Malgré cette vitesse colossale, la maison Siemens a décidé de ne pas s'arrêter aux résultats obtenus et elle espère obtenir la vitesse de 200 kil. à l'heure.

C. MEMBREZ.

La tante à héritage

NOUVELLE

Le plus jeune et le plus apparenté des substitués de Roulay-sur-Indre, M. de Rhinoret, possédait dans les environs un fort joli château qui était assez vaste pour lui permettre de recevoir une nombreuse compagnie. Il avait invité, au mois de septembre 184... une quinzaine d'amis qui devaient passer là le premier mois de chasse.

C'étaient quelques gentilshommes du département et quelques officiers de la plus voisine garnison, presque tous hommes jeunes et qui ne demandaient qu'à s'amuser, fut-ce à mille enfantillages.

Les Rhinoret, attendaient, vers la même époque, la visite d'une de leurs tantes, la veuve d'un préfet du Nord, Mme de Boulgrin, qui s'en allait aux eaux. Ils lui avaient écrit dix fois

— Voudras-tu que je revienne ?

Yamina le désire, et Yamina voudrait ne plus te quitter; mais elle te verra dans son sommeil; et, lorsque le maître abaissera sa matraque sur ton amie, Yamina pensera à toi et se consolera... Elle te promet aussi de ne pas mentir d'un jour entier puisque tu le désires.

— Cela me prouve ton affection, Yamina merci !...

Compte, sur moi, entends-tu, compte sur moi : un Français n'a qu'une parole, et cette parole est sacrée quand elle devient un serment : je ne t'abandonnerai pas, je te le jure.

— Tu es l'étoile qui brille sur mon chemin, répondit Yamina, et je t'aime, je t'aime aussi fort qu'il m'est possible.

Renée partit.

(La suite prochainement.)

(1). Annales des Prémontrés, page CCXXV.

— Yamina désire te donner en souvenir tout son corail, et elle volera le maître pour toi...

Elle allait continuer, lorsque Renée Cavignac posa une de ses mains sur les lèvres brûlantes de Yamina.

— Ton Dieu permet-il cela, amie ? Le mien le condamne et punit le receleur aussi bien que le voleur. Rassure-toi, je ne t'exposerai jamais non seulement à un acte coupable, mais à une action blâmable... Je ne veux ni tes olives, ni ton corail, ni même une seule tige d'alfa : ce que je désire n'est qu'une simple promesse.

— Parle, amie Renée, Yamina répondra.

— Eh bien ! je voudrais que tu préservasses Aïcha de l'écueil dangereux auquel elle va être livré. Je voudrais qu'elle restât auprès de toi le plus longtemps possible...

La musulmane ne répondit pas. Renée reprit :

— Est-tu maîtresse de ton enfant ?